



# Règlement du Prix Romand en Bibliothéconomie

## Contexte

L'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD), le Groupe régional des bibliothécaires vaudois (GRBV), l'Info Doc Valais (anciennement GVB) et l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB) récompensent un travail de bachelor effectué par un-e ou plusieurs étudiant-e-s de la Haute école de gestion de Genève, filière Information documentaire (HEG).

Ce prix récompense un travail qui promeut les métiers du secteur de l'information et de la documentation, et plus particulièrement les bibliothécaires et/ou les bibliothèques. Il répond aussi à la volonté de renforcer la visibilité de la formation I+D au sein de la HEG et de fortifier les liens entre les associations professionnelles et le milieu de la formation I+D.

## Périodicité

Ce prix est décerné une fois l'an lors de la remise des diplômes de la HEG. Le montant du prix s'élève à Fr. 600.- francs au total (Fr. 150.- par association) quel que soit le nombre d'étudiants ayant participé au travail.

## Conditions

Être étudiant-e-s en fin d'études à la HEG ; faire acte de candidature au Prix romand en bibliothéconomie en envoyant à l'AGBD, à l'Info Doc Valais (IDVS), au GRBV et à l'ABF-VFB le mémoire de bachelor en **version PDF** avec, **éventuellement, un texte de présentation sur une page au maximum.**

## Jury

Le jury est formé de trois lecteurs par association professionnelle partenaire (AGBD, GRBV, IDVS, ABF-VFB). Le prix est attribué à la majorité des points attribués par chaque lecteur.

## Critères

Le jury tiendra plus particulièrement compte de l'intérêt du sujet traité, de l'esprit critique du travail et des développements pour le futur. Il sera sensible aux coups de cœur. La note attribuée par la HEG n'est pas connue du jury et n'entre pas en considération.

Chaque lecteur dispose de 6 points à répartir entre les travaux (3, 2 et 1 point pour les 3 premiers choix). Le prix est décerné au travail de bachelor ayant remporté le plus de points. Aucun recours n'est possible.